

Table des matières

(avec renvoi aux pages)

Liste des abréviations.....	5
Sommaire.....	7
Introduction générale.....	9

Partie 1

La loi sur les drogues en perspective

TITRE 1

L'évolution historico-juridique du problème de la drogue en Belgique

CHAPITRE 1. APERÇU HISTORIQUE DE LA RÉGLEMENTATION BELGE EN MATIÈRE DE DROGUES.....	21
CHAPITRE 2. L'ARCHITECTURE JURIDIQUE DU PAYSAGE EN MATIÈRE DE DROGUES.....	37

TITRE 2

Le contexte international et européen en matière de drogues

CHAPITRE 1. LE DROIT INTERNATIONAL DES DROGUES.....	47
Section 1. La transposition des conventions internationales dans le droit interne des États.....	47
Section 2. La Convention unique des Nations unies sur les stupéfiants du 30 mars 1961.....	48
Section 3. La Convention des Nations unies sur les substances psychotropes du 21 février 1971.....	54

Section 4. La Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes du 20 décembre 1988	57
CHAPITRE 2. LE DROIT EUROPÉEN DES DROGUES	61
Section 1. Les Accords de Schengen	62
Section 2. La décision-cadre 2004/757 du Conseil de l'Union européenne sur les éléments constitutifs des infractions pénales et des sanctions applicables dans le domaine du trafic de drogue du 25 octobre 2004	63
1. <i>Le champ d'application de la décision-cadre : le trafic et non l'usage</i>	63
2. <i>Les sanctions applicables : une priorité pénale</i>	65
3. <i>Quelles conséquences pour la Belgique ?</i>	69
Section 3. La directive 2017/2013 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 novembre 2017 modifiant la décision-cadre 2004/757/JAI du Conseil afin d'inclure de nouvelles substances psychoactives dans la définition du terme « drogue » et abrogeant la décision 2005/387/JAI du Conseil	72
Section 4. Les précurseurs et le blanchiment de capitaux : l'Europe légifère via ses compétences communautaires	73
Section 5. Le règlement (UE) n° 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 17 décembre 2013 établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la Politique agricole commune et abrogeant le règlement (CE) n° 637/2008 du Conseil et le règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil	77

TITRE 3

Les statistiques de criminalité en matière de drogues

CHAPITRE 1. LES STATISTIQUES POLICIÈRES	85
CHAPITRE 2. LES STATISTIQUES DU PARQUET	93
Section 1. Le traitement des affaires pénales par le parquet	96
Section 2. L'orientation des dossiers au stade du parquet	98

Partie 2

La loi sur les drogues en détails

TITRE 1

Les substances, les comportements incriminés et les peines applicables

CHAPITRE 1. LES SUBSTANCES INCRIMINÉES	107
Section 1. Introduction	107
Section 2. Évolution historique	108
Section 3. La loi du 7 février 2014 : une nouvelle incrimination générique des substances	111
Section 4. L'arrêté royal du 6 septembre 2017 : une nouvelle classification des substances incriminées	112
Section 5. La situation particulière du cannabis	114
1. <i>Un nouveau cannabis « légal »</i>	115
2. <i>L'application dans le temps de l'arrêté royal du 6 septembre 2017</i>	115
3. <i>La nécessité de procéder à une expertise du cannabis</i>	116
4. <i>Le cannabidiol (CBD) n'est pas considéré comme une substance stupéfiante</i>	121
5. <i>Un nouveau statut international pour le cannabis</i>	123
Section 6. L'incrimination spécifique des précurseurs	124
Section 7. L'absence de distinction entre les substances incriminées	126
CHAPITRE 2. L'INCRIMINATION DES COMPORTEMENTS GÉNÉRAUX	129
Section 1. La loi du 24 février 1921 et l'arrêté royal du 6 septembre 2017	129
Section 2. L'usage de drogues	133
Section 3. La détention de drogues	135
Section 4. Le sort particulier réservé à la détention de cannabis	136
1. <i>La réforme opérée par les lois du 4 avril et 3 mai 2003</i>	137
2. <i>L'arrêt de la Cour d'arbitrage du 20 octobre 2004</i>	141
3. <i>La directive du ministre de la Justice et du Collège des procureurs généraux du 25 janvier 2005</i>	145

4. <i>La situation actuelle en matière de détention de cannabis : les catégories définies par la loi du 24 février 1921, l'arrêté royal du 6 septembre 2017 et la circulaire commune du ministre de la Justice et du Collège des procureurs généraux du 18 juin 2018</i>	146
4.1. L'ARRÊTÉ ROYAL DU 6 SEPTEMBRE 2017 ET LA DÉTENTION DE CANNABIS À DES FINS D'USAGE PERSONNEL : TANTÔT UNE CONTRAVENTION, TANTÔT UN DÉLIT.....	147
4.2. LA NOTION D'USAGE PERSONNEL.....	152
4.3. LA CIRCULAIRE DU 18 JUIN 2018.....	153
Section 5. La détention d'autres drogues que le cannabis	160
Section 6. Les autres comportements en matière de drogues (non liés à la détention en vue de l'usage personnel)	161
Section 7. L'incrimination des actes préparatoires	169
CHAPITRE 3. L'INCRIMINATION DE COMPORTEMENTS SPÉCIFIQUES	177
Section 1. La facilitation à autrui de l'usage de drogues et l'incitation à cet usage	177
1. <i>La facilitation à autrui de l'usage de drogues, soit en procurant un local, soit par tout autre moyen</i>	178
2. <i>L'incitation à l'usage de drogues</i>	181
3. <i>L'exception légale concernant les programmes d'échange de seringues</i>	183
4. <i>L'exception bruxelloise concernant les salles de consommation à moindre risque</i>	183
Section 2. L'entretien de toxicomanie	186
1. <i>Rétroactes</i>	186
2. <i>Les conditions requises pour l'entretien de toxicomanie</i>	187
3. <i>La loi du 22 août 2002 visant à la reconnaissance légale des traitements de substitution</i>	190
CHAPITRE 4. LES PEINES APPLICABLES	193
Section 1. Les peines principales	193
1. <i>Les peines pour les substances stupéfiantes et psychotropes</i>	194
2. <i>Les peines en matière de détention de cannabis en vue de l'usage personnel</i>	194
3. <i>Les peines en matière de précurseurs</i>	196

4. <i>Les peines pour les actes préparatoires</i>	196
5. <i>Les peines alternatives</i>	196
Section 2. Les peines accessoires générales	199
Section 3. Les peines accessoires spécifiques	201
1. <i>L'interdiction des droits civils et politiques</i>	201
2. <i>Les interdictions professionnelles</i>	203
3. <i>La fermeture judiciaire de certains établissements</i>	204
4. <i>L'interdiction d'entrer dans un ou plusieurs ports belges ou installations portuaires</i>	205
Section 4. L'absence de distinction entre les comportements et les peines	207
Section 5. La motivation en matière pénale	208
CHAPITRE 5. LES CIRCONSTANCES AGGRAVANTES	213
Section 1. La circonstance aggravante liée à la minorité	214
Section 2. La circonstance aggravante liée aux conséquences de l'infraction commise	217
Section 3. Les circonstances aggravantes liées à la participation à une association	219
Section 4. Les effets des circonstances aggravantes	225
TITRE 2	
Les règles spécifiques du droit pénal et de la procédure pénale	
CHAPITRE 1. L'APPLICATION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX EN MATIÈRE DE DROGUES	233
Section 1. La tentative	233
Section 2. Les circonstances atténuantes	234
Section 3. L'internement des personnes atteintes d'un trouble mental	237
CHAPITRE 2. LA RÉCIDIVE SPÉCIFIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES..	241
CHAPITRE 3. LA CAUSE D'EXCUSE DE DÉLATION	245
Section 1. Les caractéristiques des causes d'excuse	246
Section 2. Le champ d'application de la cause d'excuse en matière de drogues	247
1. <i>La cause d'excuse est limitée aux infractions punies de peines correctionnelles et de peines criminelles</i>	248

2. <i>La cause d'excuse est tantôt absolutoire, tantôt atténuante</i>	249
3. <i>La révélation avant ou après l'exercice de l'action publique</i>	253
Section 3. Les conditions pour bénéficier de la cause d'excuse	255
1. <i>La révélation doit être faite aux autorités</i>	255
2. <i>La révélation doit porter sur des éléments non connus des autorités</i>	255
3. <i>La révélation doit être sincère et complète</i>	257
CHAPITRE 4. L'OCTROI DE LA SUSPENSION, DU SURSIS EN MATIÈRE DE DROGUES	261
Section 1. Rétroactes	263
Section 2. Les conditions d'octroi de la suspension et du sursis	265
1. <i>Des infractions commises en vue de la consommation personnelle</i>	265
2. <i>L'article 9 de la loi sur les drogues et le concours idéal d'infractions</i>	268
3. <i>L'absence de poursuites du chef d'infractions en matière de drogues</i>	270
CHAPITRE 5. LA SAISIE, LA DESTRUCTION IMMÉDIATE ET LA CONFISCATION	279
Section 1. La saisie	280
Section 2. La destruction avant jugement	281
Section 3. La confiscation	284
Section 4. Les choses confiscales	287
1. <i>Les choses qui forment l'objet de l'infraction (art. 42, 1°, C. pén.)</i> ...	288
2. <i>Les choses qui ont servi ou qui ont été destinées à commettre l'infraction (art. 42, 1°, C. pén. et art. 4, § 6, L. 24 février 1921)</i>	288
3. <i>Les choses produites par l'infraction (art. 42, 2°, C. pén.)</i>	294
4. <i>Les avantages patrimoniaux tirés de l'infraction (art. 42, 3°, C. pén.)</i>	295
5. <i>La confiscation par équivalent des avantages patrimoniaux, choses qui ont servi ou qui ont été destinées à commettre l'infraction (art. 43bis, al. 2, C. pén.)</i>	299
6. <i>La confiscation « élargie » aux avantages patrimoniaux « complémentaires » (art. 43quater C. pén.)</i>	303
Section 5. La confiscation à titre de mesure de sûreté	309
Section 6. Les droits de la victime	312

CHAPITRE 6. LES PERQUISITIONS, VISITES DOMICILIAIRES ET LE FLAGRANT DÉLIT	315
Section 1. Rétroactes.....	315
Section 2. La notion de domicile.....	316
Section 3. Les exceptions générales	318
Section 4. Les exceptions prévues par la loi sur les drogues.....	321
Section 5. Les compétences des officiers de police judiciaire et de certains fonctionnaires en matière de visites domiciliaires..	327
CHAPITRE 7. LES PROCÉDURES ET SANCTIONS ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE DE DROGUES : LA FERMETURE D'ÉTABLISSEMENTS ET L'ARRESTATION.....	329
Section 1. La fermeture administrative d'établissements.....	329
Section 2. L'arrestation administrative en matière de drogues.....	333
CHAPITRE 8. LA FORCE PROBANTE ACCORDÉE AUX PROCÈS- VERBAUX EN MATIÈRE DE DROGUES.....	335
CHAPITRE 9. LE PRINCIPE <i>NE BIS IN IDEM</i>.....	339
Section 1. La compétence territoriale ou l'application verticale du principe <i>ne bis in idem</i>	339
Section 2. La compétence extraterritoriale ou l'application horizontale du principe <i>ne bis in idem</i>	341
Section 3. Les conventions des Nations unies en matière de drogues.....	345
Section 4. La Convention d'application de l'Accord de Schengen relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes du 19 juin 1990 et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ...	347
Section 5. L'articulation entre les dispositions de la CAAS relatives au principe <i>non bis in idem</i> et celles des conventions des Nations unies en matière de drogues.....	349
Section 6. L'arrêt <i>Van Esbroeck</i> de la Cour de justice de l'Union européenne du 9 mars 2006	351
Section 7. La jurisprudence de la Cour de justice concernant le principe <i>ne bis in idem</i>	354

Annexes

Principales réglementations nationales et internationales en matière de drogues

ANNEXE 1. 24 FÉVRIER 1921. – LOI CONCERNANT LE TRAFIC DES SUBSTANCES VÉNÉNEUSES, SOPORIFIQUES, STUPÉFIANTES, PSYCHOTROPES, DÉSINFECTANTES OU ANTISEPTIQUES ET DES SUBSTANCES POUVANT SERVIR À LA FABRICATION ILLICITE DE SUBSTANCES STUPÉFIANTES ET PSYCHOTROPES (<i>MON. 6 MARS 1921</i>).....	369
ANNEXE 2. 6 SEPTEMBRE 2017. – ARRÊTÉ ROYAL RÉGLEMENTANT LES SUBSTANCES STUPÉFIANTES ET PSYCHOTROPES (<i>MON. 26 SEPTEMBRE 2017</i>) – EXTRAITS.....	391
ANNEXE 3. CIRCULAIRE N° 15/2015 DU COLLÈGE DES PROCUREURS GÉNÉRAUX PRÈS LES COURS D'APPEL – VERSION RÉVISÉE AU 18 JUIN 2018.....	403
ANNEXE 4. 30 MARS 1961. – CONVENTION UNIQUE SUR LES STUPÉFIANTS ET ANNEXES (<i>MON. 27 NOVEMBRE 1969</i>) – EXTRAITS.....	421
ANNEXE 5. 21 FÉVRIER 1971. – CONVENTION SUR LES SUBSTANCES PSYCHOTROPES ET ANNEXES, FAITES À VIENNE (<i>MON. 10 NOVEMBRE 1994</i>) – EXTRAITS.....	427
ANNEXE 6. 20 DÉCEMBRE 1988. – CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE STUPÉFIANTS ET DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES (<i>MON. 21 MARS 1996</i>) – EXTRAITS.....	431
ANNEXE 7. 25 OCTOBRE 2004. – DÉCISION-CADRE 2004/757/JAI DU CONSEIL CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES DISPOSITIONS MINIMALES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES INFRACTIONS PÉNALES ET DES SANCTIONS APPLICABLES DANS LE DOMAINE DU TRAFIC DE DROGUE (<i>J.O. L 335, 11 NOVEMBRE 2004</i>) – EXTRAITS.....	441
Bibliographie.....	449
Index alphabétique.....	459